



# AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

## Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CHANGEMENTS DANS LE RÈGLEMENT DES RPA

### La sécurité des aînés serait-elle compromise?

**Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2015** – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) émet de sérieuses réserves quant aux modifications proposées par le gouvernement dans le cadre de la révision du règlement de certification des résidences privées pour aînés (RPA), qui fait passer de deux à quatre le nombre de catégories. Ce dernier se doit de tenir compte de la capacité réelle du réseau des RPA à offrir des services aux personnes âgées qui vivent des situations de santé difficiles, notamment en ce qui concerne les services d'administration des médicaments et les soins infirmiers.

Les nouvelles catégories de RPA augmentent le risque de voir des aînés se retrouver dans des résidences qui ne correspondent pas à leur condition, faisant en sorte qu'ils ne reçoivent pas les services appropriés à leur état de santé, ce qui pourrait compromettre leur sécurité, d'autant plus si le personnel n'est pas suffisamment formé pour reconnaître le degré d'autonomie fonctionnel. L'ajout de catégories soulève donc plusieurs questions quant aux responsabilités que les RPA auront dorénavant à jouer dans l'analyse du degré d'autonomie des personnes âgées, ainsi que la place qu'elles seront amenées à occuper au sein même du continuum de services publics.

Pour l'AQDR, les principaux problèmes de la nouvelle classification se retrouvent dans les deux catégories pour aînés semi-autonomes, soit les catégories 3 et 4 : « Est-ce que le réseau des RPA est en mesure de donner ces services et d'en garantir la qualité? J'en doute puisque les propriétaires ont souvent de la difficulté à établir une offre de service claire et qu'ils sont pris au dépourvu lorsque la demande de service augmente de la part du client », s'est exprimée Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

Il serait primordial de rendre obligatoire aux dirigeants des RPA une formation liée à la certification et que celle-ci soit évaluée : « Les propriétaires et leurs équipes de gestion doivent être davantage soutenus pour comprendre les enjeux et la portée de leur offre de services, incluant la gestion et l'administration des médicaments », a ajouté Madame Gagnon.

C'est donc avec une volonté soutenue de poursuivre la discussion et d'enrichir cette réflexion que l'AQDR a soumis au gouvernement ses [observations et commentaires](#), et qu'elle souhaite travailler à améliorer la sécurité des personnes âgées vivant en RPA.

#### À propos de l'AQDR

L'AQDR a pour mission exclusive la défense collective des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes retraitées et préretraitées. Elle compte plus de 27 000 membres regroupés en 45 sections locales.

– 30 –

**Source :** AQDR nationale

**Renseignements :** Lyne Baillargeon, chargée de communication, 514 935-1551 ou 1 877 935-1551, poste 228 ou [lyne.baillargeon@aqdr.org](mailto:lyne.baillargeon@aqdr.org).